

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (de:) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	15X	20X	24X	28X	32X

ECRITURE SAINTE

Le livre de Tobie ; son auteur ; l'époque à laquelle il a été composé ; son objet, analyse et résumé

D'APRÈS le sentiment le plus commun des commentateurs de l'Écriture Sainte, les deux Tobie sont regardés comme auteurs du livre canonique intitulé : Le livre de Tobie. Selon Gutherlet, le vieux Tobie a certainement écrit le commencement du livre, du chapitre Ier au verset septième du chapitre III^{me}. Quand à la seconde partie du chapitre III^{me} verset 7^{me}, au chapitre XIV^{me} exclusivement, il admet également deux sentiments. Ou bien le tout a été écrit par le vieux Tobie qui, arrivé à l'histoire de Sara, a abandonné la première personne pour parler de lui à la troisième ; ou bien cette seconde partie a été écrite par le jeune Tobie avec la collaboration de son père, qui lui aurait fourni les indications nécessaires et inconnues de lui. Quant au chapitre XIV^{me} Gutherlet en attribue la rédaction au jeune Tobie, et cela paraît évident, à l'exception des deux derniers versets qui racontent sa mort. Ces deux derniers versets auraient été ajoutés postérieurement, peut-être par un des enfants du jeune Tobie.

On pense généralement que le Livre de Tobie a été écrit en hébreu, mais on ne sait trop à quelle époque.

Objet du Livre de Tobie

Tobie est un livre historique, c'est une histoire instructive toute pleine de précieux enseignements. Le but est de montrer les qualités de la vraie piété qui se manifeste et se développe au milieu des plus grandes difficultés, qui se maintient dans les plus grandes calamités, au milieu des nations païennes, et qui obtient enfin du Seigneur une magnifique récompense. En un mot, le livre prouve l'efficacité de la prière du juste.

Le livre de Tobie, dit Hamberg, nous montre une image ravissante des vertus domestiques, dans les actes, les souffrances et les joies de Tobie exilé. Nous n'avons pas ici devant nous un exposé monotone d'événements enchaînés par hasard les uns aux autres, mais une peinture délicieuse dans sa simplicité, des épreuves d'un homme juste et plein de charité. Tobie nous montre un autre Job, avec cette différence que la justice de Tobie lorsqu'il fut devenu aveugle, apparaît plus grande encore et dans des circonstances de famille telles qu'elles font de ce livre un vrai miroir de la vie conjugale. On y apprend du jeune Tobie à ne contracter mariage qu'après avoir consulté le Seigneur sur sa vocation. Autour de la pensée principale que la confiance en Dieu ne laisse jamais l'honnête homme dans le besoin, viennent se grouper d'autres vertus : la charité envers le prochain, l'amour pour les parents et pour les enfants, la modestie et la justice.

Ce livre se prête donc parfaitement à l'instruction des pères et des mères de famille qui veulent établir entre eux et leurs enfants des rapports édifiants et bénis de Dieu et qui préparent à apporter avec courage les épreuves de la vie. Mais là, dit Gutherlet, ne s'arrête pas le but de l'auteur. Cela peut suffire à ceux qui ne voient dans Tobie qu'une pieuse fiction ; pour celui qui y voit une histoire réelle, chaque trait de cette histoire devient un enseignement. Tobie aveugle est un exemple qui doit stimuler la patience de ceux qui souffrent ; sa guérison est la récompense de sa fidélité, de sa plété et de sa charité.

L'apparition de l'ange qui constitue le grand miracle du livre, son séjour à côté de Tobie, les services qu'il lui rend, toutes ces circonstances sont le développement du dogme catholique de l'ange gardien, des services qu'il nous rend, de son assistance et de ses fonctions.

Raphaël, i. e. *medecina Dei*, il est l'ange qui préserve l'homme de tout accident. Il lui donne les conseils nécessaires dans les circonstances les plus graves de son existence, par exemple, pour contracter mariage selon les vues de Dieu, et non selon les passion de la chair ; il lui rend mille services divers ; il offre à Dieu ses prières, ses vœux, ses supplications ; il le défend, enfin, contre le démon. Sentinelle vigilante, il a établi, dit Isaïe, (chapitre 62, verset 6), comme un gardien sur les murs de Jérusalem, il ne se tait ni le jour ni la nuit, il combat, pour la cité sainte, pour sauver l'âme fidèle des

ennemis qui l'assaillent. Puis, à l'heure décisive, au moment suprême, l'ange saisit le démon, le lie, terrasse sa puissance, et alors que le tentateur rôde autour de nous avec le plus d'acharnement, cherchant à nous dévorer, le divin protecteur rend ses efforts vains et ses tentations impuissantes.

Enfin, après le voyage, le guide angélique conduit le fidèle vers la maison paternelle, dans l'enceinte de la Jérusalem céleste, et la joie est grande dans la patrie commune et elle se prolonge pendant l'éternité ».

:

Analyse et résumé

Tobie, un pieux Israélite de la tribu de Nephtali, observateur fidèle de la loi, fut emmené captif à Ninive, avec Anna, son épouse, par Salmanasar, roi d'Assyrie. Il demeura fidèle au Seigneur pendant sa captivité et éleva son fils dans la crainte de Dieu. Il trouva grâce auprès de Salmanasar qui lui donna la liberté d'aller partout où il voudrait et de faire tout ce que bon lui semblerait. Il ne se servit de sa liberté que pour consoler ses frères affligés et pour les secourir. Il prêta dix talents d'argent à Gabélus de Ragès, en Médie. Salmanasar étant mort, son fils et successeur Sennachérib, persécuta les juifs, et Tobie, disgracié, dépouillé de tous ses biens, condamné à mort, dut se cacher pour sauver sa vie. Sennachérib fut tué par ses propres enfants, et Tobie put alors rentrer dans sa maison et dans la possession de ses biens.

Chapitre I. — Un jour de fête, ayant invité à un festin les fidèles de sa tribu, il quitta le repas pour ensevelir un mort qu'il enterra la nuit suivante. Ses voisins lui firent des remontrances sur les dangers auxquels il s'exposait ; mais Tobie, sans tenir compte de ces considérations, continua à ensevelir ceux de sa nation qui avaient été tués sur les voies publiques par les Ninivites. Un jour, fatigué de sa pleuse besogne, il se coucha le long d'une muraille et il lui tomba dans les yeux des ordures d'hirondelle qui le rendirent aveugle. Dans cette nouvelle épreuve, il déploya une patience et une résignation inaltérables, que ne purent ébranler ni les reproches de sa femme, ni ceux de ses amis qui lui demandèrent ironiquement où était le fruit de toutes les œuvres de miséricorde qu'il avait faites.

Chapitre III. — Alors voyant qu'il ne pouvait plus servir à rien au monde, et qu'il devenait à charge à lui-même, Tobie s'adressa à Dieu, implora sa miséricorde, et le pria de le retirer de cette vie. Dans le même temps Sara, fille de Raguel, qui avait épousé les uns après les autres sept maris que le démon avait tués, la nuit des noces, fut outragée par une servante de son père qui l'appela meurtrière de ses maris. Sara se prosterna devant Dieu, et pendant trois jours, dans le jeûne et la prière, comme Tobie, elle conjura le Seigneur de la délivrer de l'opprobre qui l'accablait. La prière de Tobie et celle de Sara furent exaucées et Dieu envoya à leur secours l'ange Raphaël.

Chapitre IV. — Tobie croyant sa fin proche, ainsi qu'il l'avait demandé au Seigneur, donna à son fils ses derniers avis. Il lui retraça ses devoirs envers sa mère, lui recommanda l'aumône, la chasteté, la sagesse et la piété, l'avertit du prêt des dix talents fait à Gabélus de Ragès, et le chargea d'aller les retirer.

Chapitre V. — Le jeune Tobie ne connaissant ni Gabélus, ni la ville de Ragès, se mit à chercher, par ordre de son père, un compagnon de route, il trouva sans le connaître, l'ange Raphaël, qui, sous la figure d'un voyageur, s'offrit à le conduire. Tobie alla avertir son père qui pria ce jeune homme d'entrer chez lui. L'ange salua Tobie et lui adressa quelques paroles d'espérance touchant sa prochaine guérison. Tobie lui demanda le nom de sa famille. Il se nomma Azarias, fils du grand Ananias, que Tobie avait connu. Tandis que les deux voyageurs se mettaient en route, la mère de Tobie, affligée de ce départ, se mit à pleurer.

Chapitre VI. — Le soir de la première journée, les voyageurs s'arrêtèrent en un lieu proche du fleuve du Tibre, et le jeune Tobie, encouragé par son guide, prit un poisson énorme qu'il prépara pour le souper, après avoir réservé pour un usage ultérieur, le cœur, le fiel et le foie. Chemin faisant l'Ange conseilla à Tobie d'aller loger chez Raguel, un de ses parents éloignés et demander sa fille, Sara, en mariage. Tobie fit quelques objections : il savait que Sara avait eu déjà sept maris tués par le démon, la première nuit des noces, et il

craignait pour lui-même un sort semblable ; mais l'Ange le détrompa et lui indiqua ce qu'il devait faire pour triompher du démon.

Chapitre VII. — Tobie fut reçu par Raguel qui reconnaissant en lui les traits de son père, lui demanda d'où il était. L'Ange déclara qu'il était le fils de Tobie et Raguel l'embrassa avec larmes et Anna, l'épouse de Raguel, et Sara, sa fille, se mirent aussi à pleurer. Raguel fit préparer un festin ; mais Tobie refusa de s'y asseoir, avant d'avoir obtenu la main de Sara. Raguel, saisi de frayeur, hésita d'abord, mais l'Ange le rassura, et le mariage fut célébré.

Chapitre VIII. — Tobie, conformément aux prescriptions de l'Ange, étant entré dans la chambre nuptiale, brûla sur des charbons ardents une partie du foie du poisson, afin de mettre le démon en fuite. Raphaël saisit Asmodée et le relégua dans le désert de la Haute Egypte, tandis que Tobie et Sara se mettaient en prière. Pendant ce temps là, Raguel, redoutant pour son gendre le triste sort qui avait frappé les sept premiers maris de Sara, creusait une fosse pour y enterrer Tobie. Il apprit ensuite par une servante que les deux jeunes gens étaient en parfaite santé, il en remercia le Seigneur, et, transporté de joie, il fit préparer un festin, auquel il convia ses voisins et ses amis ; il donna à son gendre la moitié de son bien, lui assura l'autre moitié après sa mort, et la noce se prolongea pendant deux semaines.

Chapitre IX. — Pendant ce temps, l'Ange, à la prière

du jeune Tobie alla trouver Gabélus, et le ramena avec lui à la noce, après avoir reçu l'argent qu'il devait.

Chapitre X. — Tout ceci avait pris beaucoup de temps. Le père et la mère de Tobie tombèrent dans une grande inquiétude, concernant la longue absence de leur fils ; la mère surtout était devenu inconsolable. Raguel, d'un autre côté, insistait pour garder son gendre quelque temps encore auprès de lui ; mais ne pouvant y réussir il lui remit la moitié de sa fortune avec sa fille, à qui il donna, en se séparant d'elle, les plus sages conseils.

Chapitre XI. — Après onze jours de marche, le jeune Tobie prit le devant avec l'Ange, afin d'arriver plus tôt à Ninive, et Sara le suivit à distance avec les serviteurs et avec les bagages. La mère de Tobie aperçut son fils, et courut avertir son mari. Le jeune Tobie d'après les indications de l'Ange rendit la vue à son vieux père : tous remercièrent Dieu, et Sara survenant à son tour, on festoya à Ninive pendant sept jours.

Chapitre XII. — Les deux Tobie voulant récompenser l'Ange Raphaël de ses services, lui offrirent la moitié de tout le bien qui avait été apporté du voyage. L'Ange alors se découvrit à eux ; il dit au vieux Tobie que ses prières, ses jeûnes, ses aumônes avaient déterminé le Seigneur à l'envoyer pour le guérir et pour délivrer du démon Sara, la femme de son fils. Les deux Tobie furent saisis de frayeur ; mais l'envoyé céleste les rassura, les exhorta à publier les bienfaits de Dieu et disparut à leurs yeux.

Tobie, pénétré de reconnaissance, chanta un cantique de louanges à la gloire du Très-Haut, invitant son peuple à le louer avec lui, et, prophète inspiré, il annonça la fin de la captivité, la reconstruction de la Ville Sainte, la gloire de l'Eglise et le triomphe de la Jérusalem céleste.

Chapitre XIV. — Puis, sentant sa fin prochaine, il fit venir son fils et ses petits enfants, les exhorta à vivre toujours dans la crainte du Seigneur, à être miséricordieux ; il leur prédit les grandes destinées de Jérusalem et les exhorta à quitter, après la mort de leur mère, la ville de Ninive, qui était vouée à la destruction. Fidèle à ces recommandations, le jeune Tobie, après avoir rendu à ses parents les derniers devoirs, retourna en Médie, auprès des parents de Sara et y mourut à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans.

J. D. M.

M. BRUNETIERE A LYON

W OICI quelques extraits de la superbe conférence, que l'éminent académicien a donnée à Lyon, à la demande de Son Em. le cardinal archevêque de Lyon, sur les *Motifs d'espérer*.

« Au point de vue intellectuel, a-t-il dit, la situation est aujourd'hui la même qu'à l'époque du Concordat.

« Ce sont toujours les mêmes hommes qui s'appliquent avec les mêmes moyens à la même œuvre de destruction ;

pas plus que les ironies de Voltaire n'ont intimidé Chateaubriand, Lamennais ou Lacordaire, nous ne nous laisserons effrayer par les pantalonnades d'un pharmacien Homais.

« La violence des haines accumulées contre nous ne nous doit pas davantage arrêter, car elle prouve que nous vivons : si nous étions morts, on nous laisserait tranquilles. » (Vifs applaudissements).

Après une allusion à la démocratie chrétienne, sur laquelle il ne s'est point apesanti, M. Brunetière énumère les raisons intellectuelles d'espérer.

La situation à ce point de vue n'a jamais été plus favorable ; il ne faut pas repousser en bloc les théories adverses, mais savoir nous servir des vérités qu'elles renferment.

Cela est surtout vrai vis-à-vis du positivisme et du darwinisme.

Le vrai positivisme n'est point tel que Littré l'a dépeint. Personne n'a mieux parlé qu'Auguste Comte du rôle de la Papauté au moyen âge : il rend un hommage éclatant à la vertu de la prière.

D'ailleurs si Darwin ou Comte ont trouvé une partie de la vérité, pourquoi ne pas la leur reprendre ?

Avec une profondeur de vue remarquable, l'éminent académicien expose la nature et le danger du subjectivisme de Cousin. Or, Comte est venu enseigner l'objectivisme, nous avons le devoir de nous l'approprier. (Applaudissements).

Il en est de même de la méthode de Comte que ses héritiers, tel Renan, n'ont point suivie du tout.

Renan a dépassé le fait pour le mesurer à sa pensée, nous devons le constater sauf à le comprendre plus tard.

Au milieu de tant d'erreurs et de folies, personne n'a plus justement défini le concept de religion éternel et universel que le chef du positivisme. Si Comte a laïcisé l'idée chrétienne, christianisons le positivisme.

Nous devons espérer de voir les catholiques entrer dans cette voie. Le rationalisme décline.

A la base de toute science il y a l'irrationnel, ce qui ne veut pas dire le déraisonnable. (Applaudissements).

Il en est de même de l'évolutionnisme que du positivisme. On reconnaît aujourd'hui l'exactitude du récit biblique. Newman possède l'idée évolutionniste mieux que Darwin.

Au point de vue exégétique, l'éminent conférencier se demande si la révélation s'est développée avec le progrès de l'humanité.

Au point de vue théologique, les dogmes vivent à jamais en se développant selon les exigences de l'humanité.

D'après lui, l'immutabilité et l'évolution ne se contredisent pas ; elles se complètent.

Au point de vue moral, le péché originel est confirmé par cette doctrine qui a porté un coup terrible à l'hypothèse du progrès continu.

Voilà les motifs intellectuels d'espérer.

Constatons que personne ne prend plus au sérieux les *Origines du christianisme* de Renan, et que des portes s'ouvrent aujourd'hui à la religion.

Ces motifs doivent nous engager dans une voie de nature à émouvoir quelques esprits. (Applaudissements).

Dans une émouvante péroraison, M. Brunetière rappelle les persécutions de Lyon sous Marc-Aurèle. « Sainte Blandine, c'est sous votre protection que je mettrai ces motifs d'espérer.

J'ai tenu à me féliciter de parler d'espérance dans cette ville de Lyon qui n'a jamais désespéré, et vous me permettrez de croire que nous triompherons un jour puisque sainte Blandine a vaincu Marc-Aurèle.

LA BASILIQUE DE MONTMARTRE

IL EST en 1871, au milieu de la défaite, de l'invasion et de la guerre civile que fut fait à Poitiers pour le salut de la France, le vœu qui a fait élever sur la Colline de Montmartre une église au Sacré-Cœur.

Mgr Guibert, archevêque de Paris, adhéra en 1872 au vœu de Poitiers et en prit la direction.

L'année suivante, l'assemblée nationale reconnut d'utilité publique la construction du sanctuaire votif.

Cette œuvre dont toute la France catholique est

glorieuse a déjà coûté d'immenses efforts et beaucoup de dévouement : elle en coûtera encore puisqu'elle n'est pas achevée ; mais l'esprit d'initiative qui a présidé à ce qui a été fait est une sûre garantie que ce qui reste à faire ne le cèdera en rien à l'œuvre accomplie jusqu'à ce jour.

La basilique a été en partie livrée au culte en 1886, et durant le cours des travaux d'ailleurs continués sans interruption plusieurs grandes cérémonies ont été célébrées tant dans la crypte que dans la basilique. Ce n'est qu'en 1890 que l'église a été complètement livrée au culte.

Si l'on considère que depuis 1873 la moyenne des dépenses a été d'un peu plus d'un million par an, on peut s'imaginer ce qu'il a fallu de persévérante énergie pour développer cette grande œuvre qui avait pris naissance dans une petite maison de Poitiers. Ce monument magnifique élevé à la gloire du Sacré-Cœur sera le plus bel *ex-voto* dont s'honore la générosité de simples particuliers. Tout y est soigné : on n'a rien épargné même pour les détails. Depuis 1871, les temps les plus difficiles n'ont jamais arrêté le travail : la persévérance y triomphe.

De tout ce qui reste à faire, la Chapelle de la sainte-Vierge et le clocher, sont les principales parties. De la basilique de Montmartre où il règne, le Sacré-Cœur protégera la France et y sera pour tous les vrais croyants un signe de ralliement, une source de confiance en des jours meilleurs.

Souhaitons qu'après l'accomplissement du vœu national au Sacré-Cœur, par la basilique de Montmartre, la France catholique en masse comprenant les desseins du Sacré-Cœur et le culte qu'il lui demande, puisse trouver dans la réalisation du désir divin, le renouvellement des merveilles accomplies par la Croix au temps de Constantin.

ASSOCIATION DU CHEMIN DE CROIX VIVANT

DANS le Décret que nous publions ci-après, le Souverain Pontife approuve la pieuse Association du Chemin de Croix Vivant, qui on le sait, se compose de quatorze membres, dont Chacun doit quotidiennement faire une station du Chemin de la Croix, en y méditant quelques instants, à l'instar de l'association du Rosaire Vivant.

Le but de cette Association que le Souverain Pontife Léon XIII, vient d'enrichir de nombreuses indulgences et dont il a approuvé les constitutions, est de faciliter l'exercice du Chemin de la Croix à toutes les personnes qui en sont empêchées par de nombreuses occupations ou une santé débile.

Voici d'ailleurs, la lettre même du décret.

S. Congrégation des Indulgences,
16 août 1901.

Decretum

Pietati Christifidelium fovendæ nihil est tam aptum,

nihil tam efficax frequens Dominicæ Passionis meditatio, in qua dum ipsi recolunt quanta Verbum Dei carofactum pro nobis pati dignatum est, eorum corda ad pœnitentiam excitantur, et ad redamandum Christum Jesum vehementer inflammantur.

Jam vero inter plura, quæ id præstant, pia exercitia, illud præcul dubio præ ceteris eminet, quod a Via Crucis nuncupatur, S. Leonardo e Portu Mauritio primitus inventum, et in universa Catholica Ecclesia tam salubriter propagatum. Quoniam vero plures vel occupationibus distenti, vel veletudine laborantes, prohibentur quonimus integro hujusmodi pio Exercitio vacent, nonnulli pietatis zelo præstantes viri, ne spiritualium factum ex eodem exercitio manantium copla deperdatur, Sodalitates quasdam instituire excogitarunt, ex quatuordecim Sociis constantes qui singuli unam quotidie sibi attributam ex quatuordecim stationibus meditando peragant ad instar Sodalitatum Rosarii Viventis.

Hinc SSmo Dno Nostro Papæ XIII preces humiliter sunt delatæ, ut prædictas Sodalitates, earumque leges approbare, et nonnullas sociis Indulgentias tribuere dignaretur.

Has porro preces, relatas in audientia die 16 Augusti 1901, ab infrascripto Cardinali Præfecto, S. Congregationis Indulgentiis Sacrisque Relliquiis præpositæ, Eadem Sanctitas Sua peramanter excepit, Sodalitatesque Viæ Crucis Viventis Summopere commendandas approbavit earumdemque leges, prout in subjecto

schemate prostant, auctoritate Sua sancivit, servandaque mandavit, simulque Indulgentias omnes in indice huic Decreto inserto contentas in perpetuum benigne concessit, defunctis quoque applicabiles.

Leges servandæ in erigendis sodalitatibus viæ Crucis Viventis

I. Exercitium viæ Crucis Viventis instituitur, ad instar Rosarii Viventis.

II. Via Crucis vivens nihil aliud est, quam invitamentum atque tyrocinium ad completam Viam Crucis, juxta formam in Ecclesia Catholica adhiberi solitam, uberiori ædificationis fructu, atque indulgentiarum ac privilegiorum a SS. Pontificibus concessorum thesauro multo locupletiore ditatum.

III. Quælibet Sodalitas ex quatuordecim sociis constat, et nonnisi in Ecclesiis, vel Oratoriis publicis sive semipublicis, vel etiam in Communitatibus, ubi Stationes Viæ Crucis rite erectæ existunt, Constitui debet.

IV. Jus constituendi Sodalitates in toto Ordine, seu ubique locorum, residet in Ministro Generali Ordinis Minorum S. Francisci ; inter limites propriæ Provinciæ in Provincialibus ; in respectivo districtu in Guardianis eorumque vices gerentibus, sive per se sive per suos subditos ad id deputatos.

V. Spectat Jure primario ad Ministrum Generalem ubique locorum deputare Directorem Sodalitatum

Religiosum ejusdem Ordinis et, ubi hic desit, Sacerdotem sive sæcularem, sive regularem, qui personarum ad novam Sodalitatem pertinere cupientium catalogum conficiat, atque custodiat. Idem possunt Provinciales nisi auctoritas Ministri Generalis obstet, intra limites propriæ Provinciæ, et etiam Superiores locales, dependenter tamen a Ministro Provinciali.

VI. Ad Directorem spectat nominare zelatores et zelatrices qui vel quæ personas inscribendas prudenter quærant, eidemque Directori proponant.

VII. Ad exercitium Viæ Crucis viventis rite peragendum, et ad Indulgentias eidem adnexas lucrandas, requiritur meditatio Stationis unicuique per sortem assignatæ, et recitatio trium Pater, Ave et Gloria, manu tenendo Crucifixum ex materia solida confectum, et ad hoc benedictum sive a Ministro Generali, sive a Ministro Provinciali in respectiva Provincia, vel a Superiori locali, aut etiam ab ipso Directore, vel alio Sacerdote a Ministro Generali delegato.

*Index Indulgentiarum Sodalitatibus Viæ Crucis Viventis
tributarum.*

Omnes christifideles ab aliquo Directore in Sodalitatem admissi, sequentes Indulgentias lucrari possunt :

I. Primo die festo postquam sodalitatem adiverint plenariam indulgentiam, si eodem die, vere poenitentes, confessi, S. Synaxim susceperint.

II. Festis Nativitatis Domini, Circumcisionis, Epiphaniae, Paschatis, Ascensionis, Corporis Christi, Pentecostes, SSmae Trinitatis ; item singulis feriis sextis mensis Martii, nec non festis Inventionis et Exaltationes S. Crucis, SS. Stigmatum S. P. Francisci, et ejusdem die natale, plenariam Indulgentiam, dummodo quisque sodalium quotidie, sibe adsignatam Stationem sedulo sancteque peregerit, mense integro, simulque contritus et confessus S. Synaxim sumpserit, et aliquam Ecclesiam, diebus supra statutis visita verit, et inibi aliquamdiu, ad mentem Summi Pontificis preces effuderit.

III. Die semel quotannis eligenda item plenariam, si quilibet ex sodalibus per annum integrum quotidie Stationem sibi propriam peregerit, simulque memorate die vere contritus, confessus et sacra Synaxi refectus, uti supra oraverit.

IV. Pro quotidiano exercitio centum dies diebus ferialibus ; septem annorum et totidem quadragenarium diebus dominicis aliisque per annum festis, nec non per totam majorem hebdomadem.

Contrariis quibuscumque non obstantibus.

Datum Romae, ex Secretaria ejusdem S Congregationes, die 16 augusti 1901.

S. Card. CRETONI, *Praef.*

FRANCISCUS, arch. Amiden, *Secr.*

J. M. COSELLI, *Substitutus.*

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. Le Pape, en excellente santé, a reçu dernièrement une députation de catholiques suisses.

Cette députation était présentée par le baron Meyer Schanensee, capitaine commandant de la garde suisse.

Elle a présenté au Pape, au nom des associations des dames catholiques d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse, une Adresse recouverte de quatre vingt-dix mille signatures exprimant au Souverain Pontife les vœux les plus sincères pour son prochain Jubilé pontifical, et protestant contre la guerre sectaire faite au sacrement de la confession, et à saint Alphonse de Liguori.

Le Saint-Père a exprimé la vive satisfaction que lui procurait cette adresse, et il a donné la bénédiction aux membres de la députation et à tous les pieux signataires de l'adresse.

— Le 12 novembre, a eu lieu au palais de la Daterie apostolique, une congrégation antépréparatoire pour la cause de béatification et canonisation de la vénérable Julie Billart, fondatrice de la congrégation des Sœurs de Marie.

Sous la présidence de S. Em. le cardinal Aloisi Mazella, ponent de la cause, les prélats et consultants de la Congrégation des Rites ont discuté cette cause.

Le 17 décembre prochain, se tiendra, sous la prési-

dence du pœnent, S. Em. le cardinal Parœcchi, la réunion des consultants, dite *antéprœparatoire* ; ceux-ci auront à discuter les conclusions auxquelles ils sont arrivés, en prenant connaissance du dossier des avocats.

Comme cette sœance peut ętre dœcisive pour l'issue favorable du procēs, nous la recommandons aux prières des catholiques ; qu'ils ne se contentent plus des prières que Mgr d'Orléans leur a demandées à chaque *trentième* de mois, que ces prières soient maintenant quotidiennes.

Italie. — L'affaire du collège Saint-Jérôme. — On ne parlait plus depuis longtemps de la fameuse question de Saint-Jérôme. Bien qu'officiellement terminée cependant, le parti des Dalmates, soutenu par tout ce qu'il y a d'anticlœrical à Rome, voulait toujours le rouvrir. Il s'est constitué en Société légale pour pouvoir ester en justice, prétend que les rentes du collège doivent ętre uniquement attribuées aux Dalmates et à la partie italienne des Dalmates, que l'Institut ętant italien est régi par les lois italiennes, et que le Pape a légiféré sur une matiēre qui ęchappait à sa compœtence.

Au fond, la question de droit se réduit à celle-ci : le Pape en donnant la bulle qui a réformé l'hospice de Saint-Jérôme des Esclavons a-t-il fait acte de souverain spirituel ou de souverain temporel ? Les Dalmates soutiennent naturellement cette seconde hypothēse, et comme depuis trente et un ans le pouvoir temporel

du Pape n'existe plus, il s'ensuit que l'acte pontifical est sorti de la sphère de ses attributions. Mais ils ne veulent pas remarquer qu'un acte spirituel importe dans la plus grande partie des cas des conséquences temporelles. Quand le Pape confère la juridiction spirituelle à un prêtre, il lui donne par là même le droit de percevoir les honoraires, quels qu'ils soient, attachés à cette charge ; ils sont une conséquence du pouvoir spirituel. Or, l'Institut de Saint-Jérôme était un Chapitre, par conséquent un corps qui relevait uniquement du pouvoir spirituel. Le Pape le transforme, lui donne une autre orientation, maintient toutes les charges qu'il avait assumées, et l'acte du pouvoir spirituel emporte avec lui, par voie de conséquence logique, des mutations dans le temporel de l'œuvre pie.

Et c'est bien ce qu'a compris le prince de Monténégro qui vient d'envoyer à Rome Mgr Millinovich, archevêque d'Antivari, et le comte Voivovich en ambassade solennelle auprès du Saint-Siège. Cette ambassade a été reçue par Léon XIII avec tous les honneurs accoutumés.

Que venait-elle demander ?

Le prince de Monténégro déclare que ses sujets (ils sont d'origine serbe) ne doivent pas être exclus du collège fondé pour les Croates, et il demande qu'on leur conserve une place dans le nouveau collège.

C'est, on le voit, la thèse parfaitement opposée à celle des Dalmates qui était soutenue en cachette par le gouvernement italien et défendue avec âpreté par

tous les journaux libéraux ou inféodés à la Franc-Maçonnerie. Le coup était tellement inattendu que quelques journaux avaient donné comme but de l'ambassade une protestation du Monténégro contre la bulle pontificale. Ils ne pouvaient comprendre que dans cette question, vitale à leur point de vue, le beau-père et le gendre ne fussent pas d'accord, et que le prince Nicolas vint demander une place dans un collège dont le roi Victor-Emmanuel ne voulait pas reconnaître l'existence.

France. — Mgr Lelong, évêque de Nevers, dans une lettre circulaire adressée au clergé de son diocèse, a parlé des dangers qu'offre la lecture de certaines publications.

Voici ce qu'il dit :

« Abonnez-vous à un journal : rien de mieux ; mais choisissez-le bien. Sous aucun prétexte, ne laissez pénétrer chez vous et même n'achetez dans les gares ces journaux qui font profession d'incrédulité et d'immoralité : faites-vous-en un devoir de conscience. Ne vous laissez pas séduire non plus par les qualités brillantes de certains autres : résistez à la tentation de recevoir ces feuilles écrites moins avec de l'encre qu'avec du fiel, qui jugent de tout avec passion, attaquant, critiquant à tort et à travers sans s'arrêter même devant ce qu'il y a au monde de plus respectable. On se plaît à les lire parce qu'elles sont rédigées avec esprit, qu'elles ont de la verve, du trait, du mordant, et aussi et surtout parce

qu'elles recherchent le scandale et trouvent dès lors un écho dans les bas-fonds de notre pauvre nature portée à se réjouir du mal qui arrive au prochain, à se complaire dans le récit de ses faiblesses et de ses fautes. Vous n'avez rien à gagner à ces lectures au point de vue d'une bonne formation littéraire, encore moins à celui de l'esprit ecclésiastique : vous auriez au contraire, beaucoup à perdre. Les prêtres qui ont l'imprudence de lire assidûment ces journaux en subissent peu à peu l'influence. Sans s'en apercevoir, ils en prennent le genre violent, le ton agressif, le style enfiévré, et ils portent ces défauts, au grand détriment de leur ministère, dans la prédication et dans leurs rapports avec leurs paroissiens, leurs confrères et les diverses autorités avec lesquelles ils ont à traiter.

« Vous, MM. et C. C., faites choix d'un bon journal, sérieux, vraiment religieux, attaché de cœur à l'Eglise, aux enseignements, aux directions du Souverain-Pontife. Lisez-le mais sans vous y inféoder : ne soyez pas l'homme de votre journal, ne voyant, n'appréciant que par lui ; n'oubliez pas que vous êtes « maîtres en Israël », de ceux, par conséquent, dont saint Paul disait « qu'ils sont appelés à juger toutes choses sans être eux-mêmes jugés par personne ». Gardez votre liberté ; serveurs de Jésus-Christ et de son Evangile, ne vous faites pas les esclaves des hommes et de leurs doctrines. »

— *Quimper.* — Son Excellence le Nonce apostolique se trouvait dernièrement à Quimper, pour Pignaugura-

tion des grandes orgues de la vieille basilique de Saint-Corintin.

Mgr l'évêque de Quimper a conduit son hôte illustre au Grand-Séminaire. Entre autres choses, Son Excellence a dit :

« Parfois les « jeunes » se laissent entraîner par le désir de la nouveauté. « Il faut être de son temps », dit-on, Hélas ! la maladie dont souffre l'humanité est-elle « quelque chose de moderne » ? Donc, il serait téméraire et insensé de « chercher les remèdes en dehors de ceux que le médecin éternel a lui-même indiqués »..... Et pour l'application de ces remèdes, la science théorique ne suffit pas : il faut de la prudence, de la discrétion, il faut cette sagesse pratique que vous trouverez dans les conseils de vos aînés, des anciens, à qui Dieu donne, avant l'âge, l'expérience. »

Suisse — A l'occasion de cette fête qui, chaque année, se célèbre dans toutes les provinces de la Suisse pour remercier Dieu des bienfaits qu'il répand sur la Confédération, NN. SS. les évêques, dans une lettre pastorale collective, signalent les progrès suivants :

Le canton de Zurich qui, en 1888, comptait 39,700 catholiques, en a aujourd'hui 81,400. Dans la partie protestante de l'Etat de Berne, le nombre des fidèles s'est élevé de 11,300 à 21,400 A Bâle-Ville, il a passé de 22,000 à 37,000 ; dans le canton de Vaud, de 24,000 à 38,000 ; dans celui de Neuchâtel, de 12,400 à 17,700, et et enfin, dans celui de Genève, de 52,300 à 67,200.

Belgique. — *J.-K. Huysmans en Belgique !* Il paraît que l'été prochain, lorsqu'il aura terminé son nouveau roman religieux *L'Oblat*, le littérateur J.-K. Huysmans rejoindra à Herck-la-Ville (Belgique) les Bénédictins de Ligugé qui s'installent actuellement dans leur abbaye d'exil.

On sait que J.-K. Huysmans ne porte pas la bure. Il est simplement Oblat bénédictin. Les Oblats bénédictins correspondent aux Tertiaires de l'Ordre de Saint-François d'Assise.

— *Excellente mesure* NN. SS. Les évêques de Belgique viennent de prendre des mesures très sévères, et combien louables, contre une certaine « littérature pieuse » qui, dans ces derniers temps surtout, a pris une extension vraiment inquiétante.

Il s'agit de brochures périodiques exaltant des dévotions particulières, où il est question de grâces merveilleuses — et le plus souvent d'une singulière puérilité — obtenues par ces dévotions.

Les évêques, avec cette prudence et cette sagesse des princes de l'Église, s'élèvent contre les dangers que présente cette crédulité naïve usurpant la place de la foi, et rappellent que la circonspection la plus vigilante est requise lorsque les intérêts de la religion sont en cause.

Tous les catholiques éclairés se réjouiront de l'admonestation des évêques. La presse impie exploite, en effet audacieusement la puérilité de ces brochures et s'en sert pour ridiculiser les choses saintes. Elle s'en empare

même pour prétendre que la religion est une vaste exploitation.

Les directeurs des brochures incriminées ont été rappelés paternellement aux règles traditionnelles de la prudence chrétienne. On leur a démontré les dangers de leur zèle intempestif.

Au cas où ces directeurs n'obtempéreraient pas aux injonctions qui leur sont données, l'*imprimatur* diocésain serait retiré à leurs publications.

—*Le R.P. de Smedt et les Bollandistes.*—Dans une stricte intimité a été célébré, l'un de ces derniers jours, le jubilé sacerdotal du R. P. Charles de Smedt, S. J., recteur du collège Saint-Michel, à Bruxelles.

Le vénérable jubilaire est un des plus savants historiens de notre époque. Membre correspondant de l'Institut de France depuis 1895, il fait aussi partie de l'Académie royale de Belgique et de l'Académie d'histoire de Madrid. Son livre capital ou il a enfermé la quintessence de sa méthode et le fruit de son enseignement : *Les principes de la critique historique*, est un chef d'œuvre que toute l'Europe savante a salué de ses unanimes acclamations.

Entré dans la compagnie de Jésus en 1851, à l'âge de 18 ans, le R. P. de Smedt fut, en 1876, attaché en qualité de collaborateur aux continuateurs de l'œuvre séculaire de Bollandus : les *Acta Sanctorum*. Aujourd'hui, le savant religieux préside les Bollandistes.

Les Bollandistes ?..... C'est une docte assemblée de Pères Jésuites belges — ils sont six aujourd'hui — fon-

dée au XVII^e siècle par le Jésuite Jean de Bolland Maëstricht. Cette assemblée, depuis cette lointaine origine, se consacre à la publication latine de la Vie des Saints. La collection des *Acta Sanctorum* comprend aujourd'hui 63 volumes : le premier a paru en 1643 ; le dernier en 1894. L'ordre de cette gigantesque publication est réglé par le calendrier.

Lorsqu'en 1773, l'Ordre des Jésuites fut supprimé, l'œuvre historique des Bollandistes n'en continua pas moins. Les religieux pourchassés d'asile en asile, d'Anvers à Bruxelles, de Bruxelles à Tongerlo, travaillèrent comme ils purent ; le 53^e volume de la collection parut en 1794. Mais ce ne fut qu'en 1837 que la savante Compagnie se reforma définitivement.

Les *Acta Sanctorum* demandent un travail gigantesque et une éducation extraordinaire. Toutes les recherches nécessitées pour l'édification de ces monuments historiques sont faites sur place par des Bollandistes ; ce qui exige de la part des « voyageurs » de l'association une connaissance parfaite de toutes les langues et de tous les dialectes.

C'est au collège Saint-Michel, à Bruxelles, que se trouvent le « musée » et le « magasin » des Bollandistes. C'est dans cette vieille résidence, presque aussi ancienne que Jean de Bolland, que les continuateurs de l'œuvre de celui-ci travaillent. Leur bibliothèque, qui contient d'inappréciables richesses en missels, évangélistes, incunables, estampes, etc., compte près de 160,000 volumes !

Les Bollandistes et leur vénéré *Senior* — c'est ainsi que se qualifie le président de cette petite assemblée — sont une des gloires les plus incontestées de la science catholique.

TABLE DES MATIERES

DU Xe VOLUME

No 1 — 1 Juillet

	PAGE
1o Le jubilé pontifical de Sa Sainteté Léon XIII.... .	3
2o Lettre de Sa Sainteté Léon XIII aux Evêques du Canada.....	5
3o A propos du Saint Suaire de Turin.....	6
4o Les congrégations au Portugal.....	10
5o Les missions à Goa.....	14
6o Léon XIII et le chant grégorien.....	17
7o Décrets et Solutions.....	19
8o Le monde religieux : Rome, France.....	25
9o La préservation de la foi et la propagande protes- tante à Rome..	29
10o Bibliographie : Actes épiscopaux, ouvrages reçus à la "Revue".....	32

No 2 — 15 Juillet

1o Lettre du Souverain-Pontife à l'épiscopat Lombard	33
2o Le jubilé prolongé de deux mois pour le Canada...	35
3o Le Souverain-Pontife et l'Université de Glasgow..	36
4o A l'Université Laval à Québec : Discours du Rec- teur. (A suivre).....	38
5o La statue du Rédempteur au Vatican.....	55
6o Le monde religieux : France, Afrique, Brésil.....	58
7o Bibliographie	64

No 3 — 1 Août

	PAGE
1o Lettre de S. S. le Pape Léon XIII aux supérieurs généraux des Ordres et Instituts religieux.....	65
2o Obituaire	75
3o A l'Université Laval à Québec : Discours du Recteur. (Suite et fin).....	76
4o Le monde religieux : Rome, Angleterre.....	94
5o Bibliographie.....	98

No 4 — 15 Août

1o Instructions aux supérieurs des ordres religieux sur la demande d'autorisation.....	97
2o La loi sur les associations en France... ..	99
3o La " Nouvelle France " organe des intérêts religieux et nationaux du Canada français.. ..	111
4o Obituaire.....	118
5o Chronique des missions.....	119
6o Le monde religieux : Rome.....	124
7o Bibliographie	126

No 5 — 1 Septembre

1o Saint Alphonse et le dogme.....	129
2o International catholic truth society	132
3o Le serment du roi.....	135
4o L'éternité des peines positives de l'enfer.....	136
5o La Russie et le Saint-Synode.....	139
6o Les missions.....	141
7o Décrets et solutions.....	148
8o Le monde religieux : Rome, France, Angleterre... ..	151
9o Bibliographie	153

No 6 — 15 Septembre

	PAGE
1o Le chant grégorien.....	161
2o La cause du vénérable Claude de la Colombière....	163
3o Le Congrès eucharistique d'Angers. Un bref du Pape.....	167
4o La crémation.....	169
5o Le chant grégorien à l'assemblée du " Cecilienve-rein " de Ratisbonne.....	174
6o Obituaire.....	178
7o La nouvelle église paroissiale de Lourdes.....	179
8o La découverte des corps des martyrs Scillitains....	182
9o Décrets et solutions.....	186
10o Le monde religieux : Rome, France, Belgique, Chine.....	187
11o Bibliographie.....	191

No 7 — 1 Octobre

1o Le chant grégorien.....	193
2o Le féminisme.....	196
3o Le congrès de Tarente.....	199
4o Etude sur Job, XIX, 25-27.....	204
5o Adresse de bienvenue présentée par le clergé de Québec à leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Cornouailles et d'York.....	207
6o Le vénérable curé d'Ars.....	211
7o Un traité de la justice.....	214
8o Le monde religieux : Rome, Italie, France, Allemagne.....	217
9o Obituaire.....	223
10o Bibliographie.....	224

No 8 — 15 Octobre

	PAGE
1o Lettre apostolique de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII : De la consécration d'un nouveau sanctuaire en l'honneur de la bienheureuse Vier- ge Marie, à Lourdes, France.....	225
2o Les religieuses des SS. Noms de Jésus et Marie....	231
3o L'affaire de Saint-Jérôme des Esclavons.....	233
4o Procession jubilaire.....	240
5o Un étrange projet.....	241
6o Les images du Sacré-Cœur.....	246
7o Décrets et solutions : Pénitence sacramentelle ; Trentain grégorien ; Salut au cœur en présence du S. Sacrement exposé ; Messe de Requiem....	247
8o Le monde religieux : Rome.....	251
9o Bibliographie : Ouvrages reçus à la <i>Revue</i>	254

No 9 — 1 Novembre

1o Le catholicisme aux Etats-Unis, durant le XIXe siècle	258
2o Les congrégations : déclarations des Provinciaux de la Compagnie de Jésus en France.....	264
3o La matière ! Sa déification. — Sa réhabilitation au point de vue intellectuel et aimant. Ses destinées ultimes.....	270
4o Le monde religieux : Rome, Italie, Espagne, Bel- gique, Angleterre.....	283

No 10 — 15 Novembre

1o Une femme forte.....	289
-------------------------	-----

	PAGE
20 Les processions jubilaires.....	296
30 Musée Marial au Canada.....	301
40 Décrets et solutions : Les litanies de la Sainte Vierge ; Oraisons " Pro Ecclesia " et " Pro Pa- pa " ; Decret Urbis et Orbis.....	306
50 Le monde religieux : Rome, Italie, France, Autri- che.....	309
60 Bibliographie : Ouvrages reçus à la <i>Revue</i>	319

No 11 — 1 Décembre

10 Lettre du Souverain-Pontife à Mgr l'archevêque de la Nouvelle-Orléans.....	321
20 Les acquéreurs de biens monastiques.....	322
30 Le Mont Saint-Michel et son archiconfrérie.....	325
40 La glorieuse mémoire de Fra Angelico.....	333
50 Mgr Favier et l'avenir religieux de la Chine.....	336
60 Le monde religieux : Rome, Italie, France, Suisse.	340
70 Bibliographie : Ouvrages reçus à la <i>Revue</i>	348
80 Obituaire.....	352

No 12 — 15 Décembre

10 Ecriture sainte : Le livre de Tobie ; son auteur ; l'époque à laquelle il a été composé ; son objet, analyse et résumé.....	353
20 M. Brunetière à Lyon.....	361
30 La basilique de Montmartre.....	364
40 Association du Chemin de Croix Vivant.....	366
50 Le monde religieux : Rome, Italie, France, Suisse, Belgique.....	371